

**CONSEIL GÉNÉRAL**

Rapport annuel (2012)

Le présent rapport a été établi conformément aux "Procédures d'examen annuel des activités de l'OMC et de présentation de rapports dans le cadre de l'OMC" (WT/L/105).

Depuis son précédent rapport annuel<sup>1</sup>, le Conseil général a tenu sept réunions – les 14 et 24 février, le 1<sup>er</sup> mai, les 25 et 26 juillet, le 3 octobre, le 26 octobre, le 10 décembre et le 11 décembre 2012. Les comptes rendus de ces réunions, où sont consignés les résultats des travaux du Conseil, sont reproduits sous les cotes WT/GC/M/135 à WT/GC/M/141.<sup>2</sup>

Les questions traitées dans le rapport sont les suivantes:

<b>1.</b>	<b>Travaux menés dans le cadre du Programme de travail de Doha.....</b>	<b>3</b>
a)	Comité des négociations commerciales – Rapports.....	3
b)	Programme de travail sur les petites économies – Rapports.....	4
c)	Aide pour le commerce – Préparation du quatrième Examen global – Déclaration du Directeur général.....	5
d)	Aspects de la question du coton relatifs à l'aide au développement – Rapport périodique du Directeur général.....	6
<b>2.</b>	<b>Programme de travail sur le commerce électronique – Examen de l'état d'avancement.....</b>	<b>6</b>
<b>3.</b>	<b>Comité du budget, des finances et de l'administration – Rapports et recommandations.....</b>	<b>8</b>
<b>4.</b>	<b>Questions relevant du Conseil des ADPIC .....</b>	<b>8</b>
a)	Décision sur une prorogation du délai d'acceptation par les Membres du Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC – Déclaration du Directeur général.....	8
b)	Réexamen au titre du paragraphe 8 de la Décision sur la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique – Rapport du Conseil des ADPIC .....	9
<b>5.</b>	<b>Questions relatives à l'accession .....</b>	<b>9</b>
a)	Afghanistan.....	9
b)	Algérie .....	9
c)	RDP lao.....	9
d)	Libéria.....	10
e)	Tadjikistan .....	10

<sup>1</sup> Le rapport annuel du Conseil général pour 2011 a été distribué sous la cote WT/GC/142.

<sup>2</sup> Les documents WT/GC/M/140 et WT/GC/M/141 sont à paraître.

f)	Vanuatu .....	11
g)	Accession des pays les moins avancés.....	11
i)	<i>Recommandations du Sous-Comité des PMA visant à davantage renforcer, rationaliser et rendre opérationnelles les Lignes directrices de 2002 sur l'accession des PMA</i> .....	11
ii)	<i>Accession de la RDP lao et du Yémen – Rapports des facilitateurs</i> .....	12
h)	Accessions à l'OMC: Rapport annuel 2012 du Directeur général.....	12
<b>6.</b>	<b>Dérogations</b> .....	<b>13</b>
a)	Cuba – Article XV:6 – Prorogation de dérogation .....	13
b)	Union européenne – Préférences commerciales autonomes additionnelles accordées au Pakistan par l'Union européenne.....	13
c)	Philippines – Demande de dérogation concernant le traitement spécial pour le riz accordé par les Philippines.....	14
d)	Introduction des modifications du Système harmonisé 2002, 2007 et 2012 dans les Listes de concessions tarifaires de l'OMC .....	14
e)	Système de certification du processus de Kimberly pour les diamants bruts – Prorogation de la dérogation.....	14
f)	Examen des dérogations conformément à l'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC .....	14
<b>7.</b>	<b>Amélioration des Lignes directrices concernant l'octroi aux organisations intergouvernementales du statut d'observateur permanent auprès de l'OMC – Déclarations du Président</b> .....	<b>16</b>
<b>8.</b>	<b>Situation en ce qui concerne les droits relatifs à la marque de rhum "Havana Club" aux États-Unis – Communication de Cuba</b> .....	<b>17</b>
<b>9.</b>	<b>Rapport du Directeur général sur les faits nouveaux relatifs au commerce pour la période allant d'octobre 2011 à mai 2012 – Déclaration de l'Inde</b> .....	<b>17</b>
<b>10.</b>	<b>Notification de l'Ukraine au titre de l'article XXVIII</b> .....	<b>17</b>
a)	Déclaration de l'Union européenne.....	17
b)	Communication de l'ASEAN; de l'Australie; du Brésil; du Canada; du Chili; de la Colombie; de la Corée; de la Croatie; de l'Égypte; des États-Unis; du Guatemala; de Hong Kong, Chine; de l'Islande; du Japon; du Liechtenstein; du Mexique; de la Norvège; de la Nouvelle-Zélande; d'Oman; du Paraguay; de la Suisse; de la Turquie et de l'Union européenne.....	18
<b>11.</b>	<b>Neuvième session de la Conférence ministérielle</b> .....	<b>18</b>
a)	Date et lieu .....	18
b)	Déclaration de la Présidente.....	18
<b>12.</b>	<b>Mesures visant à rationaliser la production des documents et la conduite des réunions – Déclarations du Directeur général</b> .....	<b>19</b>
<b>13.</b>	<b>Mesures administratives pour les Membres ayant des arriérés de contributions</b> .....	<b>20</b>
<b>14.</b>	<b>Régime des pensions de l'OMC</b> .....	<b>20</b>
a)	Élection des membres et des suppléants du Comité de gestion .....	20
b)	Rapport annuel.....	21
<b>15.</b>	<b>Centre du commerce international CNUCED/OMC</b> .....	<b>21</b>
<b>16.</b>	<b>Désignation du prochain Directeur général</b> .....	<b>21</b>
a)	Déclaration de la Présidente.....	21
b)	Déclaration de l'Inde .....	22

<b>17. Examen des activités de l'OMC .....</b>	<b>22</b>
<b>18. Désignation des Présidents des organes de l'OMC .....</b>	<b>22</b>
a) Désignation du Président – Déclarations des Présidents.....	22
b) Lignes directrices pour la désignation des présidents des organes de l'OMC.....	24
i) <i>Déclaration de l'Équateur</i> .....	25
ii) <i>Déclaration de la Présidente</i> .....	25
c) Annonce de la Présidente conformément au paragraphe 7.1 a) des Lignes directrices .....	25
<b>19. Élection du Président .....</b>	<b>25</b>

## **1. Travaux menés dans le cadre du Programme de travail de Doha**

### a) Comité des négociations commerciales – Rapports (WT/GC/M/135-WT/GC/M/138, WT/GC/M/141)

1. Les Ministres réunis à Doha ont créé le Comité des négociations commerciales (CNC), qui relève directement du Conseil général et est chargé de superviser la conduite globale des négociations (WT/MIN(01)/DEC/1). Conformément aux principes et pratiques qu'il a entérinés à sa première réunion en 2002 (TN/C/M/1), le CNC fait rapport à chaque réunion ordinaire du Conseil général.

2. À chacune des réunions du Conseil général, en février, mai, juillet et les 3 octobre et 11 décembre, le Directeur général, en tant que Président du Comité des négociations commerciales, a fait rapport sur les activités du CNC depuis son dernier rapport au Conseil général.<sup>3</sup>

3. À la réunion de février, les représentants du Pakistan; du Mexique; de l'Indonésie (au nom du G-33); de l'Australie (également au nom du Groupe de Cairns); du Brésil (également au nom du G-20); de l'Argentine; du Lesotho (au nom du Groupe africain); du Bangladesh (au nom du Groupe des PMA); du Canada; de la Turquie; du Japon; de l'Union européenne; de Cuba; de la Chine; de Hong Kong, Chine; de la Corée; de la Thaïlande; de l'Équateur; du Chili; de la Barbade; de l'Inde; du Pérou; des États-Unis; de la Suisse; de Singapour; du Taipei chinois; de la Colombie; de la Tunisie; et de la République dominicaine (également au nom du Groupe informel des pays en développement) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Directeur général et des déclarations.

4. À la réunion de mai, les représentants du Mexique; du Lesotho (au nom du Groupe africain); du Cambodge (au nom de l'ASEAN); du Kenya; de l'Inde; de l'Afrique du Sud; du Japon; de l'Union européenne; de la Corée; du Pakistan; du Brésil; du Royaume d'Arabie saoudite; des États-Unis; de la Chine; de l'Argentine; de Maurice (au nom du Groupe ACP); de l'Australie; de Singapour; de Haïti (au nom du Groupe des PMA); et du Taipei chinois ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Directeur général et des déclarations.

5. À la réunion de juillet, les représentants du Lesotho (au nom du Groupe africain); de Maurice (au nom du Groupe ACP); de l'Australie (également au nom du Groupe de Cairns); du Tchad (au nom du Groupe "Coton-4"); du Cambodge (au nom de l'ASEAN); de la Barbade (au nom des PEV); du Pakistan; du Mexique; du Japon; du Nigéria; de l'Union européenne; de la Chine; de la Nouvelle-Zélande; du Kenya; du Chili; de la Corée; de l'Afrique du Sud; du Costa Rica; de Hong Kong, Chine; de l'Uruguay; de l'État plurinational de Bolivie; de la Turquie; du Canada; de la Suisse; de la Tunisie; du Taipei chinois; du Brésil; de l'Inde; du Bangladesh; des États-Unis; de

---

<sup>3</sup> Les déclarations du Directeur général ont été distribuées ultérieurement sous les cotes JOB/GC/17, JOB/GC/18, JOB/GC/21, JOB/GC/23 et JOB/GC/27.

la Norvège; de l'Argentine; de l'Équateur; du Paraguay; de Cuba; et du Pérou ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Directeur général et des déclarations.

6. À la réunion du 3 octobre, les représentants du Brésil (également au nom du G-20); de la Corée, de l'Union européenne; du Lesotho (au nom du Groupe africain); du Royaume d'Arabie saoudite (au nom du Groupe arabe); du Japon; du Pakistan; de la Chine; de Haïti (au nom du Groupe des PMA); de l'Australie; de la Barbade (également au nom des PEV); du Mexique; de l'Indonésie; de la Suisse (également au nom du G-10); du Zimbabwe; de l'Inde; du Paraguay; du Bangladesh; de l'État plurinational de Bolivie; des Philippines; de l'Argentine; de la Turquie; de Singapour; des États-Unis; de la Tunisie; de Hong Kong, Chine; du Taipei chinois; du Ghana; du Kenya; de la Norvège; du Népal; et de Cuba ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Directeur général et des déclarations.

7. À la réunion du 11 décembre, les représentants du Royaume d'Arabie saoudite (également au nom du Groupe arabe); du Burkina Faso (au nom du groupe "Coton-4"); du Lesotho (au nom du Groupe africain); de la Barbade (au nom des PEV); de l'Égypte; du Paraguay; de l'Afrique du Sud; des Îles Salomon; de Haïti (au nom du Groupe des PMA)<sup>4</sup>; et de Cuba ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Directeur général et des déclarations.

b) Programme de travail sur les petites économies – Rapports (WT/GC/M/135- WT/GC/M/138, WT/GC/M/141)

8. En 2002, le Conseil général avait pris note d'un cadre et de procédures pour la conduite du Programme de travail sur les petites économies arrêté par les Ministres réunis à Doha (WT/MIN(01)/DEC/1, paragraphe 35), en vertu desquels ce programme de travail serait inscrit à titre permanent à l'ordre du jour du Conseil général. Le cadre et les procédures prévoyaient également que le Comité du commerce et du développement (CCD) ferait régulièrement rapport au Conseil général sur l'avancement des travaux dans ses Sessions spécifiques sur cette question. En décembre 2011, les Ministres réunis à la huitième Conférence ministérielle ont adopté la Décision relative au Programme de travail sur les petites économies (WT/L/844), qui réaffirmait leur engagement en faveur du Programme de travail et demandait au CCD de poursuivre ses travaux en sessions spécifiques sous la responsabilité générale du Conseil général. Les Ministres ont donné pour instruction au Conseil général, entre autres choses, de faire rapport sur les progrès accomplis et les mesures prises, avec toutes nouvelles recommandations selon qu'il serait approprié, à la session suivante de la Conférence ministérielle.

9. À la réunion du Conseil général de février, le Président de la Session spécifique du CCD a déclaré que la Décision prise par les Ministres à la huitième Conférence ministérielle donnait pour instruction au Programme de travail d'examiner de manière plus détaillée les propositions contenues dans les différentes communications qui avaient été reçues à ce jour, d'étudier toutes propositions additionnelles que les Membres pourraient souhaiter présenter et, dans la mesure du possible et dans la limite de son mandat, de formuler des recommandations à l'intention du Conseil général au sujet de l'une quelconque de ces propositions. Les Ministres étaient également convenus que le Programme de travail devrait recenser les mesures non tarifaires (MNT) et les effets qu'elles avaient sur les petites économies. C'était ce dernier domaine qui ferait l'objet des travaux immédiats en 2012.

10. Les représentants de la Barbade (au nom des PEV) et de Cuba ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport et des déclarations.

---

<sup>4</sup> Haïti, au nom du Groupe des PMA, a demandé que la déclaration faite à la réunion du CNC du 7 décembre 2012 soit consignée dans le rapport du Conseil général, en relation avec les points 1 a), 1 d), 4 b), 5 h) et 6 f).

11. À la réunion de mai, le Président de la Session spécifique du CCD a indiqué que les proposants des petites économies avaient axé leur attention sur la facilitation des échanges. Des progrès avaient été réalisés pour ce qui était d'intégrer les dispositions modifiées concernant le traitement spécial et différencié dans une nouvelle version du projet de texte. Les PEV tenaient aussi à avancer dans les travaux concernant la manière dont les MNT affectaient leurs exportations, domaine que les Ministres avaient désigné comme une priorité cruciale pour elles dans la Décision qu'ils avaient prise à la huitième Conférence ministérielle. La question des MNT serait l'un des axes prioritaires des travaux des PEV en 2012.

12. Les représentants de la Barbade (au nom des PEV) et de Cuba ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport et des déclarations.

13. À la réunion de juillet, le Président de la Session spécifique du CCD a indiqué qu'à la Session spécifique du CCD du 6 juillet 2012, les Membres avaient débattu de la poursuite des travaux en rapport avec la Décision ministérielle de 2011 relative au Programme de travail et les effets des MNT sur les petites économies. À cet égard, les Membres avaient discuté d'un document du Secrétariat concernant les effets des MNT sur les exportations des petites économies (WT/COMTD/SE/W/26) et avaient écouté des exposés du CCI et de la CNUCED. La Session spécifique poursuivrait ses travaux en 2012 et les thèmes de discussion futurs incluraient les répercussions des règles de l'OMC sur les petites économies, les problèmes institutionnels et administratifs auxquels elles se heurtaient et les effets qu'avait sur elles la libéralisation des échanges.

14. Les représentants de la Barbade (au nom des PEV), du Lesotho (au nom du Groupe africain) et de Cuba ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport et des déclarations.

15. À la réunion du 3 octobre, le Président de la Session spécifique du CCD a déclaré que la Session spécifique poursuivrait ses travaux sur les MNT, mais qu'elle commencerait aussi à cibler d'autres domaines identifiés dans le Programme de travail sur les PEV, conformément aux instructions données par les Ministres à la huitième Conférence ministérielle.

16. Les représentants de la Barbade (au nom des PEV) et de Cuba ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport et des déclarations.

17. À la réunion du 11 décembre, la Présidente du Conseil général a donné lecture d'un rapport au nom du Président de la Session spécifique du CCD. D'après ce rapport, à la réunion du 19 novembre de cet organe, la Barbade avait été d'avis que des travaux supplémentaires et plus spécialisés devaient être menés sur les MNT. Les proposants réfléchissaient maintenant à la meilleure manière de traiter cette question.

18. Le représentant de la Barbade (au nom des PEV) a pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport et des déclarations.

c) Aide pour le commerce – Préparation du quatrième Examen global – Déclaration du Directeur général (WT/GC/M/141)

19. À la réunion du Conseil général du 11 décembre, le Directeur général a fait rapport sur le processus et les préparatifs du quatrième Examen global de l'Aide pour le commerce, qui aurait lieu du 8 au 10 juillet 2013. Il a dit que l'Examen reposait sur un vaste et ambitieux exercice de suivi, qu'il avait lancé dans une lettre rédigée conjointement avec le Secrétaire général de l'OCDE. Cet exercice prendrait la forme d'un questionnaire d'auto-évaluation, comme lors des examens précédents. Un changement notable était cependant son extension au secteur privé. L'OMC a aussi élargi sa collaboration pour inclure cinq autres organisations. Pour mener à bien un exercice si ambitieux, le

quatrième Examen global aurait une structure se situant entre celle du Forum public et celle du troisième Examen global.

20. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Directeur général.

d) Aspects de la question du coton relatifs à l'aide au développement – Rapport périodique du Directeur général (WT/GC/M/141)

21. Au paragraphe 1.b de la Décision du 1<sup>er</sup> août 2004 sur le Programme de travail de Doha (WT/L/579), le Conseil général a, entre autres choses, donné pour instruction au Secrétariat de continuer de travailler avec la communauté du développement et de faire périodiquement rapport au Conseil sur les faits nouveaux pertinents. Le Conseil a aussi donné pour instruction au Directeur général de tenir des consultations avec les organisations internationales pertinentes, y compris les institutions de Bretton Woods, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et le Centre du commerce international, pour orienter de manière effective les programmes existants et toutes ressources additionnelles vers le développement des économies dans lesquelles le coton revêt une importance vitale. Les Ministres réunis à Hong Kong ont réaffirmé le mandat de 2004 et demandé au Directeur général de communiquer des mises à jour au Conseil général, à des intervalles appropriés, tout en tenant le Sous-Comité du coton pleinement informé de l'état d'avancement des travaux. À la huitième Conférence ministérielle, les Ministres ont réaffirmé leur engagement de faire progresser l'exécution du mandat de Hong Kong et ont invité le Directeur général à continuer de présenter des rapports périodiques sur les aspects du coton relatifs à l'aide au développement à chaque Conférence ministérielle.

22. À la réunion du 11 décembre du Conseil général, le Directeur général a présenté son cinquième rapport périodique sur les "Aspects du coton relatifs à l'aide au développement" (WT/GC/149, WT/CFMC/DG/5). Il a indiqué que depuis son dernier rapport périodique, des progrès avaient été accomplis et que des résultats concrets étaient présentés dans le tableau évolutif sur l'aide au développement en faveur du coton. Des résultats positifs avaient en particulier été constatés dans le domaine de l'"Aide au développement spécifique en faveur du coton", ainsi que dans le cadre plus large de l'"Aide au développement dans les domaines de l'agriculture et des infrastructures connexes".

23. Les représentants du Brésil, de la Chine et du Burkina Faso (au nom du groupe "Coton-4") ont pris la parole.<sup>5</sup> Le Conseil général a pris note du rapport du Directeur général et des déclarations.

## **2. Programme de travail sur le commerce électronique – Examen de l'état d'avancement (WT/GC/M/137, WT/GC/M/141)**

24. Conformément à la Déclaration sur le commerce électronique mondial adoptée par les Ministres à la deuxième session de la Conférence ministérielle (WT/MIN(98)/DEC/2), le Conseil général a adopté, en septembre 1998, un Programme de travail sur le commerce électronique (WT/L/274). En décembre 2011, les Ministres réunis à la huitième Conférence ministérielle ont adopté une Décision relative au Programme de travail sur le commerce électronique (WT/L/843), dans laquelle ils ont décidé de continuer à redynamiser le Programme de travail et donné pour instruction au Conseil général de souligner et de redynamiser la dimension développement du Programme de travail, en particulier par l'intermédiaire du CCD. Les Ministres ont également donné pour instruction au Conseil général de procéder à des examens périodiques, dès juillet 2012, sur la base des rapports présentés par les organes de l'OMC chargés de la mise en œuvre du Programme de travail.

---

<sup>5</sup> Voir aussi la note de bas de page 4.

25. À la réunion de juillet du Conseil général, le Directeur général adjoint, M. Singh, qui s'était occupé du Programme de travail au nom de la Présidente du Conseil général et de ses prédécesseurs depuis 2005, a déclaré que, depuis le début de l'année, les travaux s'étaient poursuivis au Conseil du commerce des services, au Conseil du commerce des marchandises et au Comité du commerce et du développement. Le Directeur général adjoint a en outre rendu compte d'une consultation informelle qu'il avait tenue le 2 juillet, au nom de la Présidente du Conseil général, pour déterminer la suite à donner à la Décision de 2011 des Ministres relative au commerce électronique.

26. La Présidente a appelé l'attention sur les rapports des Présidents du Conseil du commerce des services et du Conseil du commerce des marchandises, reproduits respectivement dans les documents S/C/38 et G/C/49.

27. Le Président du Comité du commerce et du développement a dit que les travaux au CCD se déroulaient dans le contexte de la Décision de 2011 relative au commerce électronique. Cuba et l'Équateur avaient présenté une proposition concernant un "Atelier sur le commerce électronique, le développement et les PME" (WT/COMTD/W/189), qui mettait particulièrement l'accent sur les questions liées à l'accès et à la facilitation de l'accès au commerce électronique pour les petites et moyennes entreprises, y compris les petits producteurs et fournisseurs". Le CCD faisait des progrès continus dans d'autres domaines en vue de se conformer aux instructions émanant de la huitième Conférence ministérielle, selon lesquelles il devait devenir un point focal pour les questions relatives au développement à l'OMC.

28. Les représentants de Cuba; de l'Équateur; du Lesotho (au nom du Groupe africain); du Taipei chinois; de l'Union européenne; de l'État plurinational de Bolivie; de la Suisse; et de l'Australie ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des rapports du Directeur général adjoint et des Présidents des organes subsidiaires, ainsi que des déclarations.

29. À la réunion du 11 décembre du Conseil général, le Directeur général adjoint, M. Singh, a fait rapport sur les travaux réalisés dans le cadre du Programme de travail depuis le dernier examen par le Conseil de l'état d'avancement dans ce domaine. Il a rendu compte des activités menées au Conseil du commerce des services, au Conseil du commerce des marchandises et au Comité du commerce et du développement. Il a également fait rapport sur une réunion informelle au titre de la discussion spécifique sur les questions transversales relatives au commerce électronique tenue le 30 novembre 2012, sous les auspices du Conseil général. Le Conseil des ADPIC n'avait mené aucune activité au titre du Programme de travail.

30. Le Directeur général adjoint, M. Singh, a aussi donné lecture d'un rapport au nom du Président du CCD. Le rapport était axé sur une proposition de Cuba et de l'Équateur (WT/COMTD/W/189) visant l'organisation d'un atelier sur "le commerce électronique, le développement et les PME". À la 86<sup>ème</sup> session du CCD tenue le 19 novembre 2012, il avait été convenu que l'atelier serait organisé les 8 et 9 avril 2013.

31. La Présidente a appelé l'attention sur les rapports des Présidents du Conseil du commerce des services et du Conseil du commerce des marchandises, reproduits sous les cotes S/C/40 et G/C/50, respectivement.

32. Les représentants de Cuba et de l'Union européenne ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des rapports du Directeur général adjoint et des Présidents des organes subsidiaires, ainsi que des déclarations.

### **3. Comité du budget, des finances et de l'administration – Rapports et recommandations (WT/GC/M/136-WT/GC/M/138, WT/GC/M/141)**

33. À ses réunions de mai, de juillet, du 3 octobre et du 11 décembre, le Conseil général a examiné les rapports du Comité du budget, des finances et de l'administration concernant, respectivement, ses réunions de mars (WT/BFA/129), de mai (WT/BFA/130), de juillet et septembre (WT/BFA/131 et WT/BFA/132) et d'octobre et novembre (WT/BFA/133 et WT/GC/134). À chacune des réunions, le Président du Comité a présenté les rapports.

34. À sa réunion de mai, le Conseil général a pris note des déclarations, approuvé les recommandations spécifiques du Comité du budget figurant aux paragraphes 4 à 7 de son rapport, reproduit sous la cote WT/BFA/129, et adopté le rapport.

35. À sa réunion de juillet, le Conseil général a pris note des déclarations, approuvé les recommandations spécifiques du Comité du budget figurant aux paragraphes 23 et 25 de son rapport, reproduit sous la cote WT/BFA/130, et adopté le rapport.

36. À sa réunion du 3 octobre, le Conseil général a pris note des déclarations, approuvé les recommandations spécifiques du Comité du budget figurant aux paragraphes 6<sup>6</sup>, 8 et 10 de son rapport, reproduit sous la cote WT/BFA/132, et adopté les rapports reproduits dans les documents WT/BFA/131 et WT/BFA/132.

37. À sa réunion du 11 décembre, le Conseil général a pris note des déclarations, approuvé les recommandations spécifiques du Comité du budget figurant au paragraphe 12 de son rapport reproduit sous la cote WT/BFA/133 et au paragraphe 6 du document WT/BFA/134, et adopté les deux rapports. S'agissant du Fonds d'affectation spéciale pour faciliter la participation des délégués des PMA à la neuvième Conférence ministérielle, les donateurs intéressés ont été priés d'indiquer dès que possible au Secrétariat le niveau de l'aide financière qu'ils étaient disposés à fournir.

38. En outre, le Directeur général a fait brièvement le point sur les efforts visant à renforcer l'efficacité en ce qui concerne la documentation, et la programmation et la gestion des réunions.<sup>7</sup> Le Conseil général a pris note de la déclaration.

### **4. Questions relevant du Conseil des ADPIC**

a) Décision sur une prorogation du délai d'acceptation par les Membres du Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC – Déclaration du Directeur général (WT/GC/M/136)

39. À la réunion de mai, le Directeur général a rappelé que le 30 novembre 2011, le Conseil général avait adopté à l'unanimité une décision prorogeant jusqu'au 31 décembre 2013 le délai d'acceptation du Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC. En sa qualité de dépositaire du Protocole de 2005 portant amendement de l'Accord sur les ADPIC, il souhaitait appeler l'attention sur l'importance qu'il y avait à accepter le Protocole pour permettre son entrée en vigueur.

40. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

---

<sup>6</sup> Le Comité a recommandé au Conseil général que les Arrangements administratifs révisés pour les Membres et observateurs ayant des arriérés de contributions, énoncés à l'annexe 1 du document WT/BFA/132, soient mis en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

<sup>7</sup> Voir aussi le point 12.

- b) Réexamen au titre du paragraphe 8 de la Décision sur la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique – Rapport du Conseil des ADPIC (WT/GC/M/141)

41. En août 2003, le Conseil général a adopté la Décision sur la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique. Le paragraphe 8 de cette décision dispose que le Conseil des ADPIC réexaminera chaque année le fonctionnement du système décrit dans la Décision afin d'assurer son application effective et présentera chaque année un rapport sur son application au Conseil général.

42. À la réunion du 11 décembre, le Président du Conseil des ADPIC a présenté le rapport du Conseil des ADPIC sur son réexamen annuel de la Décision sur la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique. Le rapport faisait aussi le point de la situation en ce qui concernait les acceptations du Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC. Le Conseil général a pris note du rapport du Conseil des ADPIC (IP/C/63).<sup>8</sup>

## 5. Questions relatives à l'accession

- a) Afghanistan (WT/GC/M/136)

43. En décembre 2004, le Conseil général a établi un groupe de travail chargé d'examiner la demande d'accession de l'Afghanistan à l'Accord sur l'OMC.

44. À la réunion de mai, la Présidente a informé les Membres qu'à la suite de consultations, et conformément à la pratique habituelle de l'OMC, il avait été convenu que M. Roderick Van Schreven (Pays-Bas) assurerait la présidence de ce groupe de travail. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

- b) Algérie (WT/GC/M/137)

45. En juin 1987, le Conseil des représentants du GATT de 1947 a établi un groupe de travail chargé d'examiner la demande d'accession de l'Algérie à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Par la suite, conformément à une décision concernant les demandes d'accession à l'OMC adoptée par le Conseil général de l'OMC en janvier 1995 (WT/GC/M/1, point 4 g)), le Groupe de travail de l'accession au GATT de 1947 a été transformé en Groupe de travail de l'accession à l'OMC.

46. À la réunion de juillet, la Présidente a informé les Membres que, suite à des consultations et conformément à la pratique habituelle de l'OMC, il avait été convenu que M. Alberto d'Alotto (Argentine) assurerait la présidence de ce groupe de travail.

47. Les représentants de l'Argentine et de l'Algérie (en qualité d'observateur) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

- c) RDP lao (WT/GC/139)<sup>9</sup>

48. En février 1998, le Conseil général a établi un groupe de travail chargé d'examiner la demande d'accession de la RDP lao à l'Accord sur l'OMC.

49. À sa réunion du 26 octobre, le Conseil général a examiné le rapport du Groupe de travail de l'accession de la RDP lao (WT/ACC/LAO/45, WT/ACC/LAO/45/Add.1 et WT/ACC/LAO/45/Add.2).

---

<sup>8</sup> Voir aussi la note de bas de page 4.

<sup>9</sup> Voir également le point 5 g) ii) ci-après.

50. Le Président du Groupe de travail a pris la parole.

51. Le Conseil général a approuvé le texte du Protocole d'accession de la RDP lao et, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC convenues en novembre 1995 (WT/L/93), a adopté la Décision sur l'accession de la RDP lao (WT/L/865). Le Conseil général a ensuite adopté l'ensemble du rapport du Groupe de travail (WT/ACC/LAO/45, WT/ACC/LAO/45/Add.1 et WT/ACC/LAO/45/Add.2).

52. La Présidente, le représentant de la RDP lao (en qualité d'observateur) et le Directeur général ont pris la parole; ensuite, les représentants du Cambodge (au nom de l'ASEAN); de Haïti (au nom du Groupe des PMA); du Lesotho (au nom du Groupe africain); du Panama (au nom du GRULAC); de Maurice (au nom du Groupe ACP); du Viet Nam; du Népal; de la Nouvelle-Zélande; du Pakistan; de l'Australie; du Mexique; de l'Union européenne; du Japon; de l'Indonésie; de l'Inde; de la Suisse; de la Corée; de l'Argentine; de la Turquie; de la Chine; de la Barbade (au nom des PEV); de Hong Kong, Chine; du Paraguay; des États-Unis; de Cuba; du Taipei chinois (au nom du Groupe des Membres ayant accédé récemment (MAR)); du Canada; de la Fédération de Russie; du Brésil; de l'Ukraine; et de l'Iran (en qualité d'observateur) ont pris la parole.

53. Le Conseil général a pris note des déclarations et des messages de bienvenue et de soutien.

d) Libéria (WT/GC/M/136)

54. En décembre 2007, le Conseil général a établi un groupe de travail chargé d'examiner la demande d'accession du Libéria à l'Accord sur l'OMC.

55. À la réunion de mai du Conseil général, la Présidente a informé les Membres que, suite à des consultations et conformément à la pratique habituelle de l'OMC, il avait été convenu que M. Joakim Reiter (Suède) assurerait la présidence de ce groupe de travail. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

e) Tadjikistan (WT/GC/M/140)

56. En juillet 2001, le Conseil général a établi un groupe de travail chargé d'examiner la demande d'accession du Tadjikistan à l'Accord sur l'OMC.

57. À sa réunion du 10 décembre, le Conseil général a examiné le rapport du Groupe de travail de l'accession du Tadjikistan (WT/ACC/TJK/30, WT/ACC/TJK/30/Add.1 et WT/ACC/TJK/30/Add.2).

58. Le Président du Groupe de travail a pris la parole.

59. Le Conseil général a approuvé le texte du Protocole d'accession du Tadjikistan et, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC convenues en novembre 1995 (WT/L/93), a adopté la Décision sur l'accession du Tadjikistan (WT/L/872). Le Conseil général a ensuite adopté l'ensemble du rapport du Groupe de travail (WT/ACC/TJK/30, WT/ACC/TJK/30/Add.1 et WT/ACC/TJK/30/Add.2).

60. La Présidente, le représentant du Tadjikistan (en qualité d'observateur) et le Directeur général ont pris la parole; ensuite, les représentants de la Chine; de l'Union européenne (également au nom de la Croatie); de la République kirghize; de la République dominicaine (au nom du Groupe informel des pays en développement); des États-Unis; du Panama (au nom du GRULAC); du Royaume d'Arabie saoudite (au nom du Groupe arabe); de l'Ukraine; de la Suisse; du Taipei chinois (au nom du Groupe des Membres ayant accédé récemment (MAR)); de la Turquie; du Japon; du Paraguay

(au nom des pays en développement sans littoral); du Bangladesh (au nom du Coordonnateur du Groupe des PMA); de la Corée; et de l'Inde ont pris la parole.

61. Conformément à la procédure suggérée par la Présidente au début de la réunion, les représentants du Brésil, du Mexique et du Népal ont soumis des déclarations pour inclusion dans le compte rendu de la réunion. Les représentants d'Israël, de la Nouvelle-Zélande, de Singapour et de Sri Lanka ont demandé qu'il soit pris acte de leurs messages de bienvenue et de soutien à l'accession du Tadjikistan.

62. Le Conseil général a pris note des déclarations et des messages de bienvenue et de soutien.

f) Vanuatu (WT/GC/M/137)

63. En octobre 2011, le Conseil général a adopté une Décision autorisant le Vanuatu à accéder à l'Accord sur l'OMC selon les modalités énoncées dans son Protocole d'accession (WT/L/823). Comme il est indiqué à son paragraphe 7, le Protocole était ouvert à l'acceptation du Vanuatu jusqu'au 31 décembre 2011.

64. À sa réunion de juillet, le Conseil général a examiné une communication du Vanuatu (WT/GC/146) demandant la réouverture du Protocole d'accession à l'acceptation pour le 31 décembre 2012, ainsi qu'un projet de décision à cet effet (WT/GC/W/657).

65. La Présidente a proposé, à la lumière de cette demande, que, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC convenues en novembre 1995 (WT/L/93), le Conseil général adopte le projet de décision reproduit dans le document WT/GC/W/657.

66. Le Conseil général en est ainsi convenu (WT/L/862).

67. Les représentants du Vanuatu (en qualité d'observateur); de l'Australie; de la Nouvelle-Zélande; de la Chine; de Haïti (au nom du Groupe des PMA); du Pakistan; des Îles Salomon; des États-Unis; de l'Union européenne; du Panama (au nom du GRULAC); de Maurice; du Mexique; de l'Inde; de la Barbade (au nom des PEV); de Samoa; et de Cuba ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

g) Accession des pays les moins avancés

i) *Recommandations du Sous-Comité des PMA visant à davantage renforcer, rationaliser et rendre opérationnelles les Lignes directrices de 2002 sur l'accession des PMA (WT/GC/M/137)*

68. En décembre 2011, la huitième Conférence ministérielle a adopté une Décision sur l'accession des PMA (WT/L/846), qui donnait pour instruction au Sous-Comité des PMA de formuler des recommandations pour davantage renforcer, rationaliser et rendre opérationnelles les Lignes directrices de 2002 sur l'accession des PMA (WT/L/508). Les Ministres donnaient aussi pour instruction au Sous-Comité d'achever ces travaux et de faire des recommandations au Conseil général au plus tard en juillet 2012.

69. À la réunion de juillet du Conseil général, la Présidente a déclaré que le Sous-Comité des PMA était convenu de présenter au Conseil général pour adoption, conformément au mandat donné par les Ministres, un ensemble de recommandations, sous la forme d'un projet de décision. Le Sous-Comité était aussi convenu que la décision proposée deviendrait un addendum à la Décision de 2002 du Conseil général sur l'accession des PMA.

70. Le Président du Sous-Comité des PMA, faisant rapport de l'examen de cette question par son organe, a déclaré que, en vertu du mandat donné par les Ministres, le Sous-comité avait débuté ses travaux en janvier 2012. Au nom du Sous-Comité des PMA, il a présenté les recommandations reproduites dans le document WT/COMTD/LDC/21 en vue de leur adoption par le Conseil général.

71. La Présidente a appelé l'attention sur le projet de décision figurant dans le document WT/COMTD/LDC/21. Avant de le proposer pour adoption, elle a souligné que ce projet était sans préjudice des droits et obligations des PMA déjà Membres, conformément à la Décision en faveur des PMA figurant à l'Annexe F de la Déclaration de Hong Kong. Sur la base de cette interprétation, elle a proposé que le Conseil général adopte le projet de décision reproduit dans le document WT/COMTD/LDC/21.

72. Le Conseil général en est ainsi convenu.<sup>10</sup>

73. Les représentants de Haïti (au nom du Groupe des PMA); du Royaume d'Arabie saoudite (au nom du Groupe arabe); de la Colombie; du Népal; de Maurice (au nom du Groupe ACP); du Cambodge (aussi au nom de l'ASEAN); du Lesotho (au nom du Groupe africain); de l'Ouganda; de l'Inde; de la Suisse; de l'Union européenne; des États-Unis; de l'Équateur; de l'État plurinational de Bolivie; et de l'Éthiopie (en qualité d'observateur) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

ii) *Accession de la RDP lao et du Yémen – Rapports des facilitateurs (WT/GC/M/137)*<sup>11</sup>

74. À la réunion de juillet du Conseil général, le Président du Groupe de travail de l'accession de la RDP lao a indiqué que les négociations bilatérales en cours entre l'Ukraine et la RDP lao sur l'accès aux marchés pour les marchandises s'étaient achevées en marge de la Table ronde de Pékin de 2012. Il était en mesure de confirmer que cette accession était en bonne voie d'aboutissement en 2012, sous réserve que soient finalisées les quelques questions encore en suspens.

75. Le Président du Sous-Comité des PMA, s'exprimant au nom des cofacilitateurs, a fait une déclaration qui, il a souligné, devrait être considérée comme faisant partie intégrante de l'accord conclu le 24 juillet par les parties impliquées. Comme convenu, cette déclaration serait distribuée comme addendum au document WT/ACC/YEM/40.

76. La Présidente a invité le Conseil général à prendre note de ces deux déclarations et, ce faisant, a indiqué que, selon la pratique établie de longue date par les groupes de travail de l'accession, les accords au niveau du Groupe de travail étaient *ad referendum* dans l'attente de décisions formelles prises par le Conseil général ou par la Conférence ministérielle.

77. Le Conseil général en est ainsi convenu.

78. Les représentants de l'Ukraine; de Haïti (au nom du Groupe des PMA); du Cambodge (au nom de l'ASEAN); du Lesotho (au nom du Groupe africain); du Royaume d'Arabie saoudite (au nom du Groupe arabe); du Népal; du Pakistan; et du Yémen (en qualité d'observateur) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

h) *Accessions à l'OMC: Rapport annuel 2012 du Directeur général (WT/GC/M/141)*

79. À la réunion du 11 décembre du Conseil général, la Présidente a appelé l'attention sur le rapport du Directeur général sur les accessions qui figurait dans le document WT/ACC/19.

---

<sup>10</sup> La Décision a été distribuée par la suite sous la cote WT/L/508/Add.1.

<sup>11</sup> Voir le point 5 c) ci-dessus.

80. Le Directeur général a déclaré que, comme dans les rapports précédents, il avait passé en revue les travaux opérationnels, traité certaines questions de politique générale, et s'était efforcé de mieux faire comprendre les avantages liés à l'accession à l'OMC et de présenter aux Membres certains enseignements. D'un point de vue thématique, il avait étudié les liens entre les réformes intérieures liées à l'accession, la croissance économique et l'investissement étranger direct. Il a rappelé qu'en 2012, la famille de l'OMC avait accueilli quatre nouveaux Membres pour porter le total à 157 Membres, avec l'accession du Monténégro, du Samoa, de la Fédération de Russie et du Vanuatu. Par ailleurs, le processus d'accession s'était achevé pour la RDP lao et le Tadjikistan et avait progressé pour d'autres pays accédants, et les Lignes directrices sur l'accession des PMA avaient été renforcées. Il avait également indiqué dans le rapport un ensemble de priorités pour 2013.

81. Les représentants du Taipei chinois (au nom du Groupe des Membres ayant accédé récemment (MAR)); des États-Unis; du Royaume d'Arabie saoudite (au nom du Groupe arabe); de la Chine; de l'Égypte; du Cambodge (au nom de l'ASEAN); de la Colombie; de l'Union européenne; du Pakistan; de la Jordanie; d'Oman; du Qatar; de Hong Kong, Chine; de Haïti (au nom du Groupe des PMA); de la Turquie; de la Tunisie; de l'Iran (en qualité d'observateur); du Yémen (en qualité d'observateur); et du Bélarus (en qualité d'observateur) ont pris la parole.<sup>12</sup> Le Conseil général a pris note du rapport du Directeur général et des déclarations.

## 6. Drogations<sup>13</sup>

a) Cuba – Article XV:6 – Prorogation de dérogation (WT/GC/M/135)

82. À sa réunion de février, le Conseil général a examiné un projet de décision sur la demande de prorogation de la dérogation concernant l'article XV:6 du GATT de 1994 présentée par Cuba sous la cote G/C/W/662. Le Président du Conseil du commerce des marchandises a fait rapport sur l'examen du projet de décision par cet organe.

83. Le Conseil général a pris note du rapport et, conformément aux procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC convenues en novembre 1995 (WT/L/93), a adopté la Décision (WT/L/850).

b) Union européenne – Préférences commerciales autonomes additionnelles accordées au Pakistan par l'Union européenne (WT/GC/M/135)

84. À sa réunion de février, le Conseil général a examiné un projet de décision sur la demande de dérogation présentée par l'UE dans le document G/C/W/640/Rev.2 au sujet de l'application des préférences commerciales autonomes additionnelles accordées au Pakistan. Le Président du Conseil du commerce des marchandises a fait rapport sur l'examen du projet de décision par cet organe.

85. Le Conseil général a pris note du rapport et, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC convenues en novembre 1995 (WT/L/93), a adopté la Décision (WT/L/851).

86. Le représentant du Pakistan a pris la parole. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

---

<sup>12</sup> Voir aussi la note de bas de page 4.

<sup>13</sup> Une liste des dérogations accordées par le Conseil général en 2012, ainsi que des dérogations accordées précédemment et encore en vigueur en 2012, figure dans le document WT/GC/W/665.

- c) Philippines – Demande de dérogation concernant le traitement spécial pour le riz accordé par les Philippines (WT/GC/M/137)

87. À sa réunion de juillet, la Présidente a évoqué une demande de dérogation présentée par les Philippines au sujet du traitement spécial qu'elles accordent pour le riz (G/C/W/665). Conformément à l'article IX:3 de l'Accord de Marrakech, le Président du Conseil du commerce des marchandises a fait une déclaration sur l'examen de cette question par cet organe.

88. À la lumière de la déclaration du Président du Conseil du commerce des marchandises et de la demande du Conseil qui y figure, la Présidente a proposé que le Conseil général convienne de permettre au Conseil du commerce des marchandises de poursuivre l'examen de cette demande et de faire un rapport au Conseil général lorsqu'il aurait achevé cet examen.

89. Le Conseil général en est ainsi convenu.

90. Les représentants des Philippines et de l'Australie ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

- d) Introduction des modifications du Système harmonisé 2002, 2007 et 2012 dans les Listes de concessions tarifaires de l'OMC (WT/GC/M/141)

91. À sa réunion du 11 décembre, le Conseil général a examiné trois projets de décision portant octroi d'une dérogation, reproduits sous les cotes G/C/W/672/Rev.1, G/C/W/673 et G/C/W/674, qui concernaient l'introduction des modifications du Système harmonisé 2002, 2007 et 2012 dans les Listes de concessions tarifaires de l'OMC, respectivement. Le Président du Conseil du commerce des marchandises a fait rapport sur l'examen de cette question par cet organe.

92. Le Conseil général a pris note du rapport et, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC convenues en novembre 1995 (WT/L/93), a adopté les trois projets de décision (WT/L/873 à WT/L/875).

- e) Système de certification du processus de Kimberly pour les diamants bruts – Prorogation de la dérogation (WT/GC/M/141)

93. À sa réunion du 11 décembre, le Conseil général a appelé l'attention sur le projet de décision figurant dans le document G/C/W/675/Rev.2. Le Président du Conseil du commerce des marchandises a fait rapport sur l'examen de cette question par cet organe.

94. Le Conseil général a pris note du rapport et, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC convenues en novembre 1995 (WT/L/93), a adopté le projet de décision (WT/L/876).

95. Les représentants du Zimbabwe et des États-Unis ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

- f) Examen des dérogations conformément à l'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC (WT/GC/M/137, WT/GC/M/141)

96. Conformément à l'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC, "[t]oute dérogation accordée pour une période de plus d'une année sera réexaminée par la Conférence ministérielle une année au plus après qu'elle aura été accordée, puis chaque année jusqu'à ce qu'elle prenne fin".

97. À sa réunion de juillet, le Conseil général a réexaminé les dérogations suivantes conformément à l'article IX:4:

- i) PMA – Article 70:9 de l'Accord sur les ADPIC en ce qui concerne les produits pharmaceutiques, dérogation accordée le 8 juillet 2002 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (WT/L/478)
- ii) Préférences tarifaires en faveur des pays les moins avancés, dérogation accordée le 27 mai 2009 jusqu'au 30 juin 2019 (WT/L/759)
- iii) Union européenne – Application du traitement préférentiel autonome à Moldova, dérogation accordée le 7 mai 2008 jusqu'au 31 décembre 2013 (WT/L/722, WT/L/861)
- iv) États-Unis – Ancien territoire sous tutelle des îles du Pacifique, dérogation accordée le 27 juillet 2007 jusqu'au 31 décembre 2016 (WT/L/694, WT/L/857)
- v) États-Unis – Loi relative au redressement économique du Bassin des Caraïbes, dérogation accordée le 27 mai 2009 jusqu'au 31 décembre 2014 (WT/L/753, WT/L/858)
- vi) États-Unis – Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique, dérogation accordée le 27 mai 2009 jusqu'au 30 septembre 2015 (WT/L/754, WT/L/859)
- vii) États-Unis – Loi relative aux préférences commerciales en faveur des pays andins, dérogation accordée le 27 mai 2009 jusqu'au 31 décembre 2014 (WT/L/755, WT/L/860).

98. Ce faisant, le Conseil général a examiné des rapports sur la mise en œuvre des dérogations respectives, reproduits sous les cotes WT/L/857 à WT/L/861.

99. Le Conseil général a pris note des rapports susmentionnés et est convenu qu'il reviendrait sur le réexamen des dérogations pluriannuelles au titre de l'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC à sa réunion de décembre 2012.

100. À sa réunion du 11 décembre, le Conseil général a réexaminé les dérogations suivantes conformément à l'article IX:4:

- i) Traitement préférentiel pour les services et fournisseurs de services des pays les moins avancés, dérogation accordée le 17 décembre 2011 jusqu'au 17 décembre 2026 (WT/L/847)
- ii) Système de certification du processus de Kimberly pour les diamants bruts, dérogation accordée le 15 décembre 2006 jusqu'au 31 décembre 2012 (WT/L/676)
- iii) Canada – Programme CARIBCAN, dérogation accordée le 30 novembre 2011 jusqu'au 31 décembre 2013 (WT/L/835, WT/L/868)
- iv) Union européenne – Application du traitement préférentiel autonome aux pays des Balkans occidentaux, dérogation accordée le 30 novembre 2011 jusqu'au 31 décembre 2016 (WT/L/836, WT/L/870 et WT/L/870/Corr.1)

- v) Cuba – Article XV:6 du GATT de 1994, prorogation de dérogation, prorogation accordée le 14 février 2012 jusqu'au 31 décembre 2016 (WT/L/850, WT/L/867).

101. Ce faisant, le Conseil général a examiné des rapports sur la mise en œuvre des dérogations respectives présentés par le Canada (WT/L/868), l'Union européenne (WT/L/870 et WT/L/870/Corr.1) et Cuba (WT/L/867).

102. Les représentants de l'Union européenne; de Trinité-et-Tobago (au nom de la CARICOM); de la Jamaïque; du Canada; de la Barbade; et de la Zambie ont pris la parole.<sup>14</sup>

103. Le Conseil général a pris note des rapports susmentionnés et des déclarations.

**7. Amélioration des Lignes directrices concernant l'octroi aux organisations intergouvernementales du statut d'observateur permanent auprès de l'OMC – Déclarations du Président (WT/GC/M/135-WT/GC/M/138, WT/GC/M/141)**

104. En novembre 2011, le Conseil général était convenu que le Président du Conseil général engagerait un processus de consultations sur l'amélioration des lignes directrices concernant l'octroi aux organisations intergouvernementales du statut d'observateur auprès de l'OMC, suite à une communication du Groupe arabe distribuée sous la cote WT/GC/W/643.

105. À la réunion de février du Conseil général, le Président a fait rapport sur les progrès accomplis dans ses consultations initiales sur l'amélioration des lignes directrices concernant l'octroi aux organisations intergouvernementales du statut d'observateur auprès de l'OMC. Il a invité les Membres à continuer de travailler sur cette question et a suggéré de centrer le processus de consultations sur des critères clairs et opérationnels, en tenant compte des lignes directrices existantes, sans préjuger en aucune façon du résultat.

106. Les représentants du Qatar (au nom du Groupe arabe), de l'Inde et des États-Unis ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

107. À la réunion de mai, la Présidente a appelé l'attention sur une communication du Groupe arabe (WT/GC/W/654), à la lumière de laquelle elle avait poursuivi le processus de consultations sur cette question. Elle entendait poursuivre ses consultations avec les délégations intéressées et ferait rapport au Conseil général sur les progrès réalisés, selon qu'il serait approprié.

108. Les représentants du Qatar (au nom du Groupe arabe); de l'Égypte; du Royaume d'Arabie saoudite (au nom des membres du Conseil de coopération du Golfe); de l'État plurinational de Bolivie; et de la Turquie ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

109. À la réunion de juillet, la Présidente a déclaré qu'elle avait poursuivi ses consultations, qu'elle entendait reprendre ce processus après la pause estivale et qu'elle ferait rapport au Conseil général, selon qu'il serait approprié.

110. Les représentants du Royaume d'Arabie saoudite (au nom du Groupe arabe) et de la Turquie ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

111. À la réunion du 3 octobre, la Présidente a indiqué qu'elle avait poursuivi ses consultations sur cette question. Cependant, au stade actuel, elle ne pouvait signaler aucun changement dans les positions exprimées précédemment. Elle poursuivrait ce processus et ferait rapport au Conseil général, selon qu'il serait approprié.

---

<sup>14</sup> Voir aussi la note de bas de page 4.

112. Le représentant de la République dominicaine (au nom du Groupe informel des pays en développement) a pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

113. À la réunion du 11 décembre, la Présidente a indiqué qu'elle avait poursuivi ses consultations sur cette question. Cependant, elle ne pouvait signaler aucun changement dans les positions exprimées précédemment. Elle poursuivrait ce processus et ferait rapport au Conseil général, selon qu'il serait approprié.

114. Les représentants du Royaume d'Arabie saoudite (au nom du Groupe arabe); de l'Égypte; de l'Inde; de la Turquie; et de la Chine ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

**8. Situation en ce qui concerne les droits relatifs à la marque de rhum "Havana Club" aux États-Unis – Communication de Cuba (WT/GC/M/137 et WT/GC/M/138)**

115. Aux réunions de juillet et du 3 octobre du Conseil général (WT/GC/147), la délégation de Cuba a fait une déclaration au sujet de la situation en ce qui concerne les droits relatifs à la marque de rhum "Havana Club" aux États-Unis.

116. À la réunion de juillet, les représentants de l'État plurinational de Bolivie; de l'Équateur; de l'Angola; du Viet Nam; du Zimbabwe; de la République dominicaine; du Nicaragua; de la Chine; du Brésil; de l'Argentine; de l'Union européenne; de l'Uruguay; et du Mexique ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

117. À la réunion du 3 octobre, les représentants de l'Équateur; du Brésil; de l'Argentine; de l'État plurinational de Bolivie; du Nicaragua; du Mexique; du Zimbabwe; de la Chine; du Chili; de la République dominicaine; de l'Uruguay; de l'Union européenne; et des États-Unis ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

**9. Rapport du Directeur général sur les faits nouveaux relatifs au commerce pour la période allant d'octobre 2011 à mai 2012 – Déclaration de l'Inde (WT/GC/M/137)**

118. À la réunion de juillet du Conseil général, la délégation de l'Inde a fait une déclaration au sujet du rapport du Directeur général sur les faits nouveaux relatifs au commerce pour la période allant d'octobre 2011 à mai 2012 (WT/TPR/OV/W/6). Cette question avait déjà été soulevée par l'Inde à la réunion informelle de l'Organe d'examen des politiques commerciales tenue le 18 juillet 2012.

119. La Présidente a pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

**10. Notification de l'Ukraine au titre de l'article XXVIII**

a) Déclaration de l'Union européenne (WT/GC/M/138)

120. À la réunion du 3 octobre du Conseil général, la délégation de l'Union européenne, s'exprimant aussi au nom de la Croatie, a fait une déclaration au sujet de l'annonce faite récemment par l'Ukraine de son intention de renégocier une part importante de ses engagements dans le cadre de l'OMC.

121. Les représentants du Mexique; du Brésil; de la Nouvelle-Zélande; de la Turquie; de l'Australie; de la Suisse; des États-Unis; du Nigéria; du Cambodge (au nom de l'ASEAN); du Japon; de la Malaisie; de la Colombie; de Hong Kong, Chine; du Chili; du Canada; de la Norvège;

du Guatemala; de la Chine; et de l'Ukraine ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

- b) Communication de l'ASEAN; de l'Australie; du Brésil; du Canada; du Chili; de la Colombie; de la Corée; de la Croatie; de l'Égypte; des États-Unis; du Guatemala; de Hong Kong, Chine; de l'Islande; du Japon; du Liechtenstein; du Mexique; de la Norvège; de la Nouvelle-Zélande; d'Oman; du Paraguay; de la Suisse; de la Turquie et de l'Union européenne (WT/GC/M/141)

122. À la réunion du 11 décembre, la Présidente a appelé l'attention sur la communication présentée par l'Australie au nom de plusieurs Membres, demandant l'inscription de ce point à l'ordre du jour (WT/GC/150). La délégation de l'Australie a présenté le point concernant la notification de l'Ukraine au titre de l'article XXVIII du GATT.

123. Les représentants du Brésil; des États-Unis; de l'Union européenne (également au nom de la Croatie); du Mexique; du Japon; du Cambodge (au nom de l'ASEAN); de la Turquie; du Canada; de l'Uruguay; de la Norvège; de la Chine; de la Corée; du Guatemala; de la Colombie; de l'Islande; de l'Argentine; de Hong Kong, Chine; du Chili; de la Suisse (également au nom du Liechtenstein); de l'Égypte; de la Nouvelle-Zélande; d'El Salvador; du Pérou; du Lesotho (au nom du Groupe africain); de Maurice (au nom du Groupe ACP); du Costa Rica; du Paraguay; d'Oman; et de l'Ukraine ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

## **11. Neuvième session de la Conférence ministérielle**

- a) Date et lieu (WT/GC/M/137)

124. À la réunion de juillet du Conseil général, la Présidente a rappelé qu'en avril 2012, elle avait reçu une communication (WT/GC/143) du Ministre du commerce de l'Indonésie qui proposait d'accueillir la neuvième Conférence ministérielle en décembre 2013. Depuis lors, conformément à ce dont les Ministres étaient convenus à la huitième Conférence ministérielle, à savoir de demander au Conseil général "de mener des consultations en vue de parvenir à une décision sur la date et le lieu de la neuvième Conférence ministérielle", la Présidente a entrepris de vastes consultations auprès des Membres au sujet de la proposition de l'Indonésie, et les Membres ont examiné cette question aux réunions informelles des Chefs de délégation tenues le 7 juin et le 17 juillet, lors desquelles elle a fait rapport sur les faits nouveaux du processus de consultations. Au terme de ce processus, elle a proposé au Conseil général de convenir que la neuvième session de la Conférence ministérielle se tiendrait à Bali (Indonésie), la première semaine de décembre 2013, et que les Membres reviendraient sur la question des dates précises.

125. Le Conseil général en est ainsi convenu.

126. Les représentants de l'Indonésie; du Royaume d'Arabie saoudite (au nom du Groupe arabe); de Haïti (au nom du Groupe des PMA); du Lesotho (au nom du Groupe africain); de la Chine; du Panama (au nom du GRULAC); et de la Turquie ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

- b) Déclaration de la Présidente (WT/GC/M/141)

127. À la réunion du 11 décembre, la Présidente a déclaré qu'elle avait tenu de nombreuses consultations auprès des Membres au sujet des dates exactes de la neuvième Conférence ministérielle, y compris une réunion au niveau des Chefs de délégation organisée le 10 décembre. Sur la base de ses consultations, elle était d'avis que le Conseil général était en mesure de convenir des dates exactes de la neuvième Conférence ministérielle. Elle a proposé ce qui suit: la cérémonie d'ouverture aurait

lieu l'après-midi du premier jour, le mardi 3 décembre et serait suivie de deux journées de travail, les 4 et 5 décembre, la cérémonie de clôture se tenant le dernier jour, le 6 décembre. La neuvième Conférence ministérielle devrait donc débuter le mardi 3 décembre et s'achever le vendredi 6 décembre 2013.

128. Le Conseil général en est ainsi convenu.

129. Sur la base de ses consultations, la Présidente a aussi suggéré d'appliquer les principes ci-après aussi bien au processus préparatoire qu'à la Conférence ministérielle elle-même:

- premièrement, le principe TIP – Transparence, inclusion et pleine participation;
- deuxièmement, toute question appelant une action ou une décision de la part des Ministres proposée par les Membres devrait être formulée par eux conformément au principe du consensus habituel; et
- troisièmement, les questions appelant une action ou une décision de la part des Ministres devraient être convenues bien avant le début de la neuvième Conférence ministérielle.

130. Le deuxième principe découlait naturellement du premier et ils étaient l'un et l'autre largement acceptables en l'état pour les Membres. S'agissant du troisième principe, tout le monde admettait que les questions soumises aux Ministres devraient être dans une large mesure convenues avant la Conférence qui se tiendrait à Bali, mais il ressortait des consultations de la Présidente que les Membres devraient peut-être réfléchir au début de 2013 à la question de savoir si un calendrier plus précis serait nécessaire.

131. Le représentant de l'Indonésie a pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

**12. Mesures visant à rationaliser la production des documents et la conduite des réunions – Déclarations du Directeur général (WT/GC/M/135, WT/GC/M/137 et WT/GC/M/138)**

132. À la réunion de février du Conseil, le Directeur général a rappelé que le budget 2012-2013 de l'OMC approuvé par le Conseil général en novembre 2011 prévoyait une croissance nominale nulle en 2012. En décembre 2011, le Conseil général avait approuvé plusieurs recommandations du Comité du budget, des finances et de l'administration portant sur des économies et sur une utilisation plus efficace des ressources. À la réunion en cours, le Directeur général a rendu compte de l'application des recommandations spécifiques énoncées aux paragraphes 29 à 31 du rapport du Comité du budget portant la cote WT/BFA/128.

133. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Directeur général.

134. À la réunion de juillet du Conseil, le Directeur général a déclaré que le Secrétariat avait poursuivi son examen des améliorations possibles dans les domaines visés par la décision. Il a appelé l'attention sur le Rapport sur le budget et les finances de l'OMC présenté par le Comité du budget le 17 juillet 2012, qui faisait un point détaillé sur la rationalisation des activités de l'Organisation et mettait brièvement en lumière les principales réalisations et les problèmes restants dans les domaines de la traduction, de l'impression et de la distribution des documents, ainsi qu'en ce qui concerne la programmation et la gestion des réunions.

135. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Directeur général.

136. À la réunion du 3 octobre, le Directeur général a fait rapport sur la poursuite des activités dans ce domaine. Un certain nombre de comités avaient commencé systématiquement à examiner de quelle façon, dans les limites de leur mandat et leur règlement intérieur, ils pouvaient économiser dans les trois domaines de la traduction, de l'impression et de la distribution des documents, ainsi que dans le domaine de la programmation et de la gestion des réunions. Le Directeur général continuerait d'encourager l'adoption d'autres mesures à cet égard et présenterait aux délégations un rapport complet sur les progrès réalisés à la réunion de décembre du Conseil général.<sup>15</sup>

137. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Directeur général.

**13. Mesures administratives pour les Membres ayant des arriérés de contributions (WT/GC/M/135 à WT/GC/M/138, WT/GC/M/141)**

138. À sa réunion de mai 2006, le Conseil général a approuvé une recommandation du Comité du budget, des finances et de l'administration relative à une révision des arrangements administratifs concernant les Membres ayant des arriérés de contributions (WT/BFA/86) qui prévoyaient, entre autres choses, qu'à chaque réunion du Conseil général, le Président du Comité du budget devrait indiquer quels étaient les Membres visés par les arrangements administratifs relevant des catégories II à IV, et que le Président du Conseil général demanderait aux Membres relevant des catégories III et IV de lui indiquer avant la réunion suivante du Conseil la date à laquelle le paiement des arriérés pourrait avoir lieu.

139. Aux réunions du Conseil général de février, de mai, de juillet, du 3 octobre et du 11 décembre, le Président du Comité du budget, des finances et de l'administration a donné des renseignements indiquant quels Membres étaient visés par les arrangements administratifs relevant des catégories II à IV. Le Conseil général a pris note des déclarations.

140. En outre, à la réunion de juillet, le représentant de la République démocratique du Congo a pris la parole. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

**14. Régime des pensions de l'OMC**

a) Élection des membres et des suppléants du Comité de gestion (WT/GC/M/136 et WT/GC/M/138)

141. L'article 4 a) du Statut du Régime des pensions de l'OMC prévoit, entre autres choses, l'élection par le Conseil général d'un Président, de quatre membres et de quatre suppléants au Comité de gestion du Régime des pensions, chacun pour un mandat de trois ans.

142. À la réunion de mai du Conseil général, la Présidente, dans une communication distribuée sous la cote WT/GC/W/655, a indiqué qu'un membre du Comité de gestion n'était plus en mesure d'occuper ses fonctions et que le Conseil général devait donc prendre une décision en vue de son remplacement. Elle a en outre indiqué que deux postes de suppléants étaient vacants. En conséquence, elle a proposé que le Conseil général élise M. Michael Stone (Hong Kong, Chine) en tant que membre du Comité de gestion du Régime des pensions, ainsi que M. James Baxter (Australie) et Mme Micong Klimes (Allemagne) en tant que suppléants, pour le reste du mandat du Comité, soit jusqu'à mai 2014.

143. Le Conseil général a pris note de la déclaration et en est ainsi convenu (WT/L/854).

---

<sup>15</sup> Voir le point 3, paragraphe 38.

144. À la réunion du 3 octobre, la Présidente, dans une communication distribuée sous la cote WT/GC/W/659, a indiqué qu'un suppléant, M. Jean-Marc Mignon (France), n'était plus en mesure d'occuper ses fonctions au Comité de gestion. En conséquence, elle a proposé que le Conseil général élise M. Ken Chang-Keng Chen (Taïpei chinois) en tant que suppléant du Comité de gestion du Régime des pensions pour le reste du mandat du Comité, soit jusqu'à mai 2014.

145. Le Conseil général a pris note de la déclaration et en est ainsi convenu (WT/L/866).

b) Rapport annuel (WT/GC/M/138)

146. À la réunion du 3 octobre, le Président du Comité de gestion du Régime des pensions de l'OMC a présenté le rapport annuel du Comité de gestion pour l'année 2011 (WT/L/863).

147. Le Conseil général a pris note du rapport annuel et de la déclaration.

## **15. Centre du commerce international CNUCED/OMC (WT/GC/M/136, WT/GC/M/141)**

148. À sa réunion de mai, le Conseil général a examiné un rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa 45<sup>ème</sup> session (ITC/AG(XLV)/242). La Présidente a rappelé que, conformément à la pratique habituelle, ce rapport avait été initialement examiné par le Comité du commerce et du développement lors de sa réunion du 11 avril, au cours de laquelle il avait été présenté par le Président du GCC, M. Badr (Égypte). Le Président du Comité du commerce et du développement a fait rapport sur l'examen du rapport par le Comité.

149. Les représentants du Royaume-Uni; de l'Union européenne; de la Turquie; et du Canada ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations et a adopté le rapport du Groupe consultatif commun.

150. À sa réunion du 11 décembre, le Conseil général a examiné un rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa 46<sup>ème</sup> session (ITC/AG(XLVI)/248). La Présidente a rappelé que, conformément à la pratique habituelle, ce rapport avait été initialement examiné par le Comité du commerce et du développement lors de sa réunion du 16 juillet, au cours de laquelle il avait été présenté par le Président du GCC, M. l'Ambassadeur Pirez Gordillo (Uruguay). Elle a donné lecture, au nom du Président du Comité du commerce et du développement, d'un rapport sur l'examen du rapport par le Comité.

151. Le Conseil général a pris note de la déclaration et a adopté le rapport du Groupe consultatif commun.

## **16. Désignation du prochain Directeur général**

a) Déclaration de la Présidente (WT/GC/M/138)

152. À la réunion du 3 octobre, la Présidente a rappelé<sup>16</sup> que, conformément aux Procédures de désignation des Directeurs généraux adoptées par le Conseil général en décembre 2002 (WT/L/509), le processus de désignation des Directeurs généraux devait commencer neuf mois avant l'expiration du mandat du Directeur général en poste par une notification du Président du Conseil général. En l'espèce, puisque le mandat du Directeur général actuel, M. Lamy, prendrait fin le 31 août 2013, le processus de désignation commencerait le 1<sup>er</sup> décembre 2012. Conformément aux procédures

---

<sup>16</sup> La déclaration de la Présidente a été distribuée ultérieurement sous la cote JOB/GC/24.

convenues, la Présidente notifierait formellement l'ouverture du processus dans une communication adressée à tous les Membres au début de novembre.<sup>17</sup>

153. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

b) Déclaration de l'Inde (WT/GC/M/139)

154. À la réunion du 26 octobre du Conseil général, la délégation de l'Inde a fait une déclaration concernant le processus de désignation du prochain Directeur général, qui devait débiter le 1<sup>er</sup> décembre.

155. Les représentants de l'Afrique du Sud; de l'Argentine; d'El Salvador; de la Chine; de la Jamaïque; du Brésil; et de Cuba ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

#### **17. Examen des activités de l'OMC (WT/GC/M/141)**

156. À sa réunion du 11 décembre, le Conseil général a examiné les rapports annuels pour 2012 des organes de l'OMC qui avaient été établis conformément à la Décision sur les procédures d'examen annuel des activités de l'OMC et de présentation de rapports dans le cadre de l'OMC, figurant dans le document WT/L/105. Elle a fait observer que la réunion du Comité des obstacles techniques au commerce avait eu lieu après celle du Conseil du commerce des marchandises. Pour cette raison, le rapport annuel du Comité avait été envoyé directement au Conseil général.

157. Le Conseil général a adopté le rapport du Comité du commerce et du développement reproduit dans le document WT/COMTD/79 et a pris note des rapports des autres organes de l'OMC, y compris les rapports des comités institués en vertu des accords commerciaux plurilatéraux, reproduits dans les documents WT/DSB/58 et WT/DSB/58/Add.1, WT/TPR/306, G/L/1018, S/C/39, IP/C/62, G/L/1017, WT/CTE/19, WT/BOP/R/105, WT/BFA/135, WT/REG/22, WT/WGTDF/11, WT/WGTTT/14, GPA/116 et WT/L/869.

158. Le Conseil général a ensuite adopté son projet de rapport annuel pour 2012 portant la cote WT/GC/W/662, étant entendu que le Secrétariat y apporterait les modifications nécessaires pour y inclure les questions examinées à la réunion du 10 décembre en relation avec l'accession du Tadjikistan, et à la réunion en cours.

#### **18. Désignation des Présidents des organes de l'OMC**

a) Désignation du Président – Déclarations des Présidents (WT/GC/M/135, WT/GC/M/137, WT/GC/M/138, WT/GC/M/139)

159. À la réunion du 14 février, le Président a rappelé que, conformément aux Lignes directrices pour la désignation des présidents des organes de l'OMC (WT/L/510), il avait, avec ses collègues – Mme Johansen (Norvège), Présidente de l'Organe de règlements des différends, et MM. Gero (Canada) et Matus (Chili), anciens Présidents du Conseil général – consulté les délégations pour établir une liste de noms pour la désignation des présidents des organes mentionnés dans les groupes 1, 2, 4 et 5 de l'Annexe des Lignes directrices. En outre, comme M. Darlington Mwape (Zambie), Président de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC, avait été rappelé dans la capitale de son pays, cette désignation avait également été examinée au cours des consultations. Malheureusement, le Président n'était pas en mesure d'annoncer un consensus sur la liste de noms à l'issue de ces consultations. Compte tenu de cette situation et de la discussion qui avait eu lieu lors de la réunion informelle du Conseil général le jour précédent, le Président a proposé d'agir comme suit:

---

<sup>17</sup> La communication a été publiée ultérieurement sous la cote JOB/GC/25.

i) compte tenu des consultations, le Conseil général élit sa nouvelle présidente, Mme Elin Johansen (Norvège)<sup>18</sup>; ii) la nouvelle Présidente du Conseil général poursuivrait les consultations sur la désignation des présidents des organes de l'OMC pour 2012, et le Conseil général se réunirait en temps utile pour examiner la liste des noms; et iii) en outre, conformément aux suggestions faites par plusieurs délégations à la réunion informelle du Conseil général le jour précédent, le Président a proposé que la nouvelle Présidente engage un processus de consultations en vue de revoir les Lignes directrices pour la désignation des présidents des organes de l'OMC adoptées par le Conseil général en 2002 (WT/L/510).<sup>19</sup>

160. Le Conseil général a pris note de la déclaration et en est ainsi convenu.

161. À la reprise de sa réunion le 24 février, le Conseil général a poursuivi l'examen de ce point de l'ordre du jour.

162. Les consultations ont permis de dégager un consensus sur la liste de noms suivante:

Organe de règlement des différends	S.E. M. Shahid BASHIR (Pakistan)
Organe d'examen des politiques commerciales	S.E. M. Eduardo MUÑOZ GÓMEZ (Colombie)
Conseil du commerce des marchandises	S.E. M. Tom MBOYA OKEYO (Kenya)
Conseil du commerce des services	S.E. M. Joakim REITER (Suède)
Conseil des ADPIC	S.E. M. Dacio CASTILLO (Honduras)
Comité du commerce et du développement	S.E. M. Anthony Mothae MARUPING (Lesotho)
Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements	S.E. M. Md. Abdul HANNAN (Bangladesh)
Comité du budget, des finances et de l'administration	S.E. M. Albinas ZANANAVIČIUS (Lituanie)
Comité du commerce et de l'environnement	S.E. M. Krisda PIAMPONGSANT (Thaïlande)
Comité des accords commerciaux régionaux	M. François RIEGERT (France)
Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances	S.E. M. Hisham BADR (Égypte)
Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie	M. Carlos ROSSI COVARRUBIAS (Pérou)

163. Les présidents de ces organes seraient désignés pour un mandat d'un an, conformément à la règle générale des Lignes directrices. La désignation serait officialisée par les organes de l'OMC concernés lors de leurs réunions suivantes de 2012.

164. S'agissant des organes établis par le Comité des négociations commerciales, la Présidente du Conseil général a indiqué que la désignation de M. Bashir à la présidence de l'ORD laisserait vacante la présidence de la Session extraordinaire du Comité du commerce et du développement. Les consultations avaient montré qu'il y avait consensus parmi les Membres pour la désignation de M. Kwok Fook Seng (Singapour), qui serait élu Président de la Session extraordinaire du CCD à la réunion formelle suivante de ce comité. Pour ce qui était de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC, les consultations avaient montré qu'il y avait consensus parmi les Membres pour la

---

<sup>18</sup> Voir le point 19 ci-dessous.

<sup>19</sup> Voir le point 18 b) ci-dessous.

désignation de M. Agah (Nigéria), qui serait élu Président de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC à la réunion formelle suivante de ce conseil.

165. Le Conseil général a pris note de la déclaration de la Présidente, du consensus sur la liste de noms pour la désignation des présidents, et de la désignation des Présidents de la Session extraordinaire du CCD et de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC.

166. Le Président du Conseil du commerce des marchandises et le Président du Conseil du commerce des services ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

167. À la réunion de juillet, la Présidente a indiqué qu'elle avait mené des consultations au sujet de la présidence du Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances. Elle avait en outre été informée que M. Wasecha (Suisse) quitterait prochainement ses fonctions et qu'il serait donc nécessaire de tenir des consultations pour désigner un nouveau Président pour le Groupe de négociation de l'accès aux marchés. La Présidente entendait s'occuper de ces deux désignations après la pause estivale.

168. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

169. À la réunion du 3 octobre, la Présidente a dit que, comme il était indiqué dans ses fax des 12 et 19 septembre, elle avait mené des consultations au sujet de la présidence du Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances et du Groupe de négociation sur l'accès aux marchés. Les consultations avaient montré qu'il y avait consensus parmi les Membres pour la désignation de M. Faizel Ismail (Afrique du Sud) à la présidence du Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances, qui y serait élu à la réunion formelle suivante du Groupe de travail. S'agissant du Groupe de négociation sur l'accès aux marchés, les consultations étaient en cours, mais il fallait davantage de temps pour parvenir à un consensus sur cette désignation. La Présidente entendait donc poursuivre ce processus. Elle avait en outre été informée que Mme Hiswani Harun (Malaisie) quitterait ses fonctions de Présidente de la Session extraordinaire du Comité du commerce et de l'environnement à compter du 1<sup>er</sup> novembre. Il était donc nécessaire d'inclure la désignation d'un nouveau Président pour cet organe dans le processus de consultations en cours.

170. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

171. À la réunion du 26 octobre, la Présidente a annoncé que ses consultations sur la présidence du Groupe de négociation sur l'accès aux marchés et de la Session extraordinaire du Comité du commerce et de l'environnement avaient montré qu'il y avait consensus parmi les Membres pour la désignation de M. l'Ambassadeur Winzap (Suisse) comme Président du Groupe de négociation sur l'accès aux marchés, et de M. l'Ambassadeur Kuneralp (Turquie) comme Président de la Session extraordinaire du Comité du commerce et de l'environnement. Ces désignations seraient officialisées aux réunions formelles suivantes des organes concernés.

172. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

b) Lignes directrices pour la désignation des présidents des organes de l'OMC<sup>20</sup>

173. Le 14 février 2012, le Conseil général est convenu que la nouvelle Présidente engagerait un processus de consultations en vue de revoir les Lignes directrices pour la désignation des présidents des organes de l'OMC adoptées par le Conseil général en 2002 (WT/L/510).

---

<sup>20</sup> Voir le point 18 a) ci-dessus.

*i) Déclaration de l'Équateur (WT/GC/M/136)*

174. À la réunion de mai du Conseil général, le représentant de l'Équateur a exprimé sa préoccupation au sujet du processus et des Lignes directrices pour la désignation des présidents des organes de l'OMC.

175. Les représentants de Cuba et d'El Salvador ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

*ii) Déclaration de la Présidente (WT/GC/M/137)*

176. À la réunion de juillet, la Présidente a rappelé le mandat relatif à la révision des Lignes directrices pour la désignation des présidents des organes de l'OMC et a énoncé les points de convergence que ses consultations avaient permis de dégager.<sup>21</sup>

177. Les représentants de l'Équateur; d'El Salvador; de Haïti (au nom du Groupe des PMA); de Cuba; et de l'État plurinational de Bolivie ont pris la parole. Le Conseil général a pris note de la déclaration de la Présidente et des autres déclarations.

*c) Annonce de la Présidente conformément au paragraphe 7.1 a) des Lignes directrices (WT/GC/M/141)*

178. À la réunion du 11 décembre, la Présidente a dit que, conformément aux Lignes directrices pour la désignation des présidents des organes de l'OMC figurant dans le document WT/L/510 et aux mesures pratiques destinées à en améliorer la mise en œuvre (JOB/GC/22), convenues par le Conseil général en juillet, elle engagerait le processus de sélection en vue de la désignation des présidents des organes de l'OMC mentionnés dans les groupes 1, 2, 4 et 5 de l'Annexe des Lignes directrices. Conformément au paragraphe 7.1 b) des Lignes directrices, elle serait assistée dans ce processus par le Président en exercice de l'Organe de règlement des différends, M. l'Ambassadeur Bashir (Pakistan), par M. l'Ambassadeur Agah (Nigéria) et M. l'Ambassadeur Matus (Chili), anciens Présidents du Conseil général.

179. Le Conseil général a pris note de la déclaration, faite conformément aux Lignes directrices pour la désignation des présidents.

**19. Élection du Président (WT/GC/M/135)**

180. À la réunion de février, le Président, en sa qualité de Président sortant du Conseil général, a fait une déclaration.

181. Le Conseil général a ensuite élu à l'unanimité Mme Johansen (Norvège) à la présidence.

182. Le Directeur général, la nouvelle Présidente et les représentants du Lesotho (au nom du Groupe africain); du Nicaragua (au nom du GRULAC); de l'Union européenne; des États-Unis; d'El Salvador; du Cambodge (au nom de l'ASEAN); du Pakistan; de l'Indonésie (au nom du G-33); du Bangladesh (au nom du Groupe des PMA); du Canada; de Hong Kong, Chine; de la Corée; de la Thaïlande; du Chili; de la Barbade (au nom des PEV); de l'Inde; du Pérou; de la Suisse; de Singapour; de la Colombie; de la Tunisie; et de l'Iran (en qualité d'observateur) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

---

<sup>21</sup> La déclaration de la Présidente a été distribuée ultérieurement sous la cote JOB/GC/22.